

**Monsieur le Premier Ministre**

**Monsieur le Ministre de la Culture**

**Monsieur le Secrétaire Général du Gouvernement**

**Monsieur le Secrétaire Général de la Chambre de Commerce**

**Monsieur le Modérateur**

**Messieurs les Directeurs et Chefs de service**

**Messieurs les conseillers techniques**

**Madame, Messieurs les panélistes**

**Chers collègues**

**Mesdames, Messieurs, Chers invités**

Cette année, la **Journée Internationale des Archives** coïncide avec le cinquantenaire de l'accession de notre pays à la souveraineté internationale. Cinquante années qui auront vu naître et grandir le Sénégal en tant qu'Etat indépendant. Cinquante années qui, à l'échelle de la vie des nations, constituent une tranche chronologique suffisante voire idéale pour évaluer et analyser les performances et contre-performances de notre pays dans tous les secteurs d'activité. Cela nous oblige inévitablement à remonter l'horloge du temps et c'est là que le recours aux documents d'archives devient incontournable. Mieux que toute autre source, en effet, les archives éclairent le passé tout en balisant l'avenir, constituées qu'elles sont (je cite) par *« l'ensemble des documents quels qu'en soient la date, la forme ou le support matériel, élaborés ou reçus par une personne physique ou morale dans l'exercice de ses activités publiques ou privées »*. Dans les secteurs public et parapublic, la Direction des Archives du Sénégal, organe de l'Etat compétent pour toutes les questions d'archives, est chargée de l'élaboration

et de la mise en œuvre de la politique archivistique nationale. Une mission dont l'accomplissement passe nécessairement par la mise en place d'un réseau national des services d'archives publics qui, seul, pourra nous permettre d'arriver à l'uniformisation de nos méthodes de travail. La Direction des Archives du Sénégal a beaucoup fait sur ce plan par le passé, avec notamment l'envoi de correspondants dans les départements ministériels au début des années 1980, la création des Services Régionaux d'Archives, la confection d'un cadre de classement du fonds moderne des archives du Sénégal, l'élaboration de nombreux répertoires d'archives et de catalogues de la bibliothèque, d'un site web mais également d'un arsenal de textes législatifs et réglementaires en conformité avec les nouvelles exigences de la recherche qui exigent plus de transparence et d'accessibilité à l'information administrative mais aussi à la protection des renseignements personnels. C'est le lieu de rendre hommage à mes prédécesseurs le **Professeur Saliou MBAYE** Maître de conférences à l'EBAD et **Son Excellence Papa Momar DIOP** Ambassadeur, Délégué permanent du Sénégal auprès de l'UNESCO. Mais aujourd'hui, nous pensons qu'il est temps de rendre plus opérationnel le **Réseau Archivistique National** conformément aux textes en vigueur (la loi n° 2006-19 du 30 juin 2006 relative aux archives et aux documents administratifs et au décret n° 2006-596 du 10 juillet 2006 portant organisation et fonctionnement de la Direction des Archives du Sénégal) et de s'atteler à l'édition d'un **Manuel de procédures**. Deux chantiers sur lesquels la Direction des Archives du Sénégal travaille aujourd'hui en interne et qui, très bientôt, je l'espère, seront ouverts, avant leur validation, à tous les professionnels des secteurs public et parapublic à travers l'organisation d'ateliers. Nous saisissons encore une fois l'occasion que nous offre la célébration de la Journée

Internationale des Archives pour plaider notre cause auprès des plus hautes autorités de l'Etat en l'occurrence auprès de **Son Excellence Maitre Abdoulaye WADE**, Président de la République du Sénégal, que nous remercions au passage d'avoir bien voulu inclure la nouvelle **Maison des Archives** dans le projet de Parc Culturel du Sénégal à édifier sur le site de la gare ferroviaire de Dakar mais aussi pour son appui dans la recherche de financements pour la **numérisation des fonds coloniaux** conservés dans les dépôts de la Direction des Archives du Sénégal ; nos remerciements vont également à **Monsieur le Premier Ministre Souleymane Ndéné NDIAYE** qui nous a fait la promesse ferme, lors de l'ouverture à Dakar de la première **Semaine Internationale des Archives Francophones** en octobre 2009, de donner des instructions pour un recrutement spécial et massif d'archivistes pour renforcer le personnel de la Direction des Archives du Sénégal qui a aujourd'hui atteint un seuil critique de décroissance et qui a du mal à résorber le passif de versements non classés malgré la compétence avérée et le professionnalisme qui le caractérisent. A ce personnel dévoué, je voudrais, du haut de cette tribune, témoigner toute ma satisfaction.

**Monsieur le Premier Ministre,**

Nous remercions notre ministre de tutelle, **Monsieur le Secrétaire Général du Gouvernement Papa Ousmane GUEYE**, qui nous a toujours prêté une oreille attentive et qui nous accompagne quotidiennement dans l'accomplissement de la mission difficile mais ô combien exaltante que l'Etat nous a confiée.

**Monsieur le Secrétaire Général du Gouvernement,** par ma voix la Communauté archivistique nationale vous dit encore une fois merci, merci

pour avoir toujours été à nos côtés lorsqu'il nous a fallu relever des défis tant sur le plan national qu'international.

Je voudrais également remercier profondément nos partenaires, la SNHLM qui a toujours été à nos côtés depuis bientôt trois ans mais aussi la Fondation SONATEL qui nous appui et qui a décidé d'intégrer les Archives du Sénégal dans son programme de sauvegarde de biens culturels. Nous remercions les autorités de la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Dakar qui mettent gracieusement à notre disposition et depuis quatre ans, cette belle salle de conférence.

**Mesdames, Messieurs, Chers invités,**

Si elle constitue une occasion pour attirer l'attention des autorités sur la nécessité de préserver ce trésor que constituent les archives, la célébration de la Journée Internationale des Archives nous permet aussi, à nous archivistes, de sortir de nos dépôts - une fois n'est pas coutume - pour aller vers le citoyen afin de le conscientiser davantage sur l'importance des archives qui ne doivent plus faire les frais de vandales à l'occasion de manifestations sociales. Le thème de la table ronde de la quatrième édition de la Journée Internationale des archives que nous célébrons aujourd'hui

s'intitule : « *les archives de la République du Sénégal : 50 ans au service de l'administration et de la recherche* ». Il sera introduit par le **Professeur Mbaye THIAM**, éminent archiviste, ancien Directeur de l'EBAD. Il sera ensuite passé au crible par des experts réputés de différents domaines tels que l'état-civil, la protection civile, l'administration générale et territoriale, la sociologie qui vont y porter des regards croisés. Il s'agit de :

- Mme Dié Mandiaye BA DEME, Directrice du Centre National de l'Etat Civil
- M. Papa Momar DIOP, Ambassadeur, Délégué Permanent du Sénégal auprès de l'UNESCO, ancien Directeur des Archives du Sénégal,
- M. Moustapha TAMBA, Professeur, Chef du Département de sociologie de l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar,
- Colonel SECK, Direction de la Protection civile.

A tous ces panélistes du jour qui ont bien voulu répondre favorablement à notre sollicitation, nous présentons nos sincères remerciements.

**Mesdames, Messieurs, Chers invités,**

Le thème de cette année, assurément, embrasse la notion d'archives dans sa double dimension d'outils de gestion et d'éléments de patrimoine.

Instruments au service de l'Etat pour la conduite des affaires, on peut dire que des archives organisées sont des aliments indispensables à la consolidation de toute construction nationale en même temps qu'elles constituent le gage d'une gestion économique saine qui se fonde non seulement sur le talent des hommes mais aussi et surtout sur les différentes expériences, réussies ou moins réussies, contenues dans les documents d'archives et qui sont autant de leçons à tirer. En effet, les archives fournissent des éléments d'appréciation et de jugement aux organes de contrôle, aux juridictions et à la société civile dans son ensemble. Elles sont des sources précieuses pour l'élaboration de nouveaux programmes gouvernementaux. Elles permettent de contrôler la légalité des activités de l'administration, de situer l'action de l'Etat dans un cadre juridique à la fois prévisible et cohérent et de mettre ainsi en évidence toute éventuelle violation du droit, irrégularité ou décision arbitraire. De façon générale, les

archives contribuent à une plus grande transparence, et partant, à la lutte contre la corruption, les détournements de deniers publics et autres irrégularités. Un rapport de l'**International Records Management Trust** montre l'étroite relation qui existe entre la gestion de l'information et le principe fondamental de l'Etat de droit en affirmant que «*l'accès à une information complète et fiable est la condition sine qua non de toute gouvernance transparente, cohérente et efficace*». La fonction de continuité du service administratif est également assurée par les archives à travers le transfert d'expertise administrative d'un responsable à un autre afin de lui donner une bonne maîtrise des motivations et des actions entreprises, des résultats atteints mais également des difficultés rencontrées par la structure administrative. «*Donnez moi de bonnes archives et je vous ferai une bonne administration*» disait Charlemagne. La gestion adéquate, pertinente et saine des documents dans l'Administration améliore les processus de décision tant au niveau gouvernemental qu'à celui des rapports entre Etat et les citoyens si bien qu'il est formellement interdit à tout fonctionnaire de partir avec les archives au moment de son affectation ou de son départ pour la retraite. Avec l'avènement des nouvelles technologies, les citoyens réclament, et à juste raison, des informations précises et rapides. Grâce aux nouvelles archives, l'Internet et l'intranet sont en train de faciliter l'échange d'information entre les administrations et l'on s'achemine de plus en plus vers la démocratie numérique avec l'appropriation progressive de l'outil informatique par nos concitoyens. Mais au delà de leurs propriétés managériales, il reste constant que l'une des premières fonctions des archives est celle de mémoire. Ne dit-on pas d'ailleurs «*qu'un peuple sans archives est un peuple amnésique*». Le devoir de mémoire contribue à la consolidation de la commune envie de vie

collective. Les archives sont, en effet, une source de première main pour la recherche en sciences humaines, sociales, juridiques et économiques. Elles sont un véritable laboratoire où se préparent des thèses, des mémoires, des ouvrages, des articles, des expositions.

**Mesdames, Messieurs, chers invités,**

J'ai bon espoir qu'après avoir entendu les différentes contributions de nos experts et les interventions attendues de nos collègues ici présents que nous remercions d'avoir répondu si nombreux à notre invitation, nous aurons fait un bilan exhaustif et sans complaisance du secteur des archives publiques, de l'indépendance à nos jours. Un bilan dont je puis, d'ores et déjà, vous garantir l'exploitation optimale par le Bureau d'études et de veille de la Direction des Archives du Sénégal pour une meilleure prise en charge, à court et moyen termes, de l'incalculable patrimoine de la nation que sont les archives publiques.

Après la cérémonie officielle d'ouverture de la Journée et avant le début de la table ronde, nous allons procéder, sous la présidence de Monsieur le Premier Ministre, à la remise solennelle du **Diplôme d'honneur des archives** à d'éminentes personnalités qui ont pesé d'un poids certain dans le développement du secteur des archives publiques dans notre pays.

**Monsieur le Premier Ministre**

**Monsieur le Ministre de la Culture**

**Monsieur le Secrétaire Général du Gouvernement**

**Mesdames, Messieurs, Chers invités ;**

Je vous remercie de votre aimable attention.